Mise en oeuvre du programme Socrates

2000/2315(INI) - 12/02/2001 - Document annexé à la procédure

Le présent rapport porte sur la mise en oeuvre du programme SOCRATES pour la période 1995 à 1999, qui correspond à la phase initiale du programme. Il prend en compte l'ensemble des analyses disponibles, en particulier les conclusions de l'évaluation intermédiaire ainsi que de quatre évaluations externes, achevées en novembre 2000. Par souci de transparence, l'ensemble de ces évaluations externes est accessible sur le site Internet de la Commission. Le présent document a fait l'objet d'un processus approfondi de consultation du Comité SOCRATES et du Groupe d'accompagnement mis en place par celui-ci. Le travail d'analyse et information réalisé doit aussi permettre de stimuler le débat au niveau le plus large, afin notamment de contribuer au succès de la nouvelle phase du programme SOCRATES, en tirant profit de l'expérience acquise de 1995 à 1999. Le rapport comprend un examen des résultats atteints par le programme, au regard des objectifs fixés par la Décision 819/95/CE. Cette analyse est suivie par une synthèse des principales évolutions du programme, qui tient compte à la fois de la transition du programme de sa phase initiale vers une seconde phase et de l'environnement politique au sein duquel SOCRATES s'est développé. Ce rapport se veut synthétique et donne priorité à l'analyse qualitative. Il contient quelques données quantitatives-clé, en annexe. Il s'inscrit aussi dans le contexte de la mise en oeuvre de la deuxième phase du programme SOCRATES (2000-2006), en mettant en lumière l'expérience acquise dans le première phase. Cette expérience montre que le programme SOCRATES constitue un grand succès, en ce qu'il a contribué à affirmer la dimension européenne de l'éducation, dans l'ensemble de ses composantes. Cependant, des améliorations sont nécessaires, de manière à rendre la gestion du programme plus conviviale. Il importe en effet de réduire le décalage constaté entre les objectifs du programme, dont l'ambition est partagée par la communauté éducative avec beaucoup d'enthousiasme, et les moyens parfois inadaptés de mise en oeuvre, tant aux niveaux européen que national. Il importera également qu'au-delà des individus et institutions qui s'engagent dans le programme SOCRATES, ce dernier puisse plus fortement qu'auparavant s'articuler avec l'ensemble des débats politiques engagés au niveau européen, dans le domaine de l'éducation. Un tel renforcement de la dimension politique du programme est en effet de nature à permettre que celui-ci contribue effectivement à accroître la qualité des systèmes éducatifs nationaux, dans le respect des compétences définies par le Traité. La durée plus longue de la nouvelle phase du programme (sept ans), la décentralisation accrue de la gestion des actions et une politique plus active de suivi et évaluation doivent permettre de renforcer l'impact de SOCRATES, particulièrement dans les domaines de coopération les plus récents au niveau européen, tels que l'enseignement scolaire et l'apprentissage tout au long de la vie. Il doit aussi contribuer à la réussite du prochain élargissement de l'Union, dont le succès dépendra autant de l'engagement des décideurs politiques que de celuides citoyens.